

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 9

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: Hauser
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10^e Une revue mensuelle de la mode parisienne.

La rédaction de *La Croix fédérale* est confiée à M. Eugène Bovay, publiciste, rue Rodier, 16, à Paris.

Le premier numéro qui vient de paraître justifie ce qu'on attendait de cette nouvelle publication.

Manuel pour les sous-officiers de l'infanterie suisse, par le colonel Feiss, traduit par le colonel Coutau. — Zurich, Orell Fussli et C^o, éditeurs, 1889.

Nous signalons à nos sous-officiers d'infanterie cet utile manuel de 200 pages, dont il suffira d'indiquer ici les différentes subdivisions :

Devoirs généraux ; — rapports avec les supérieurs ; — rapports avec les subordonnés ; — honneurs ; — organisation de l'armée ; — entrée au service, mobilisation, organisation de la compagnie ; — fonctions dans le service intérieur ; — service de garde ; — connaissance et entretien du fusil ; — travaux de pionniers d'infanterie ; — l'exercice ; — instruction pour le tir ; — le chef de groupe ; — le service de campagne ; — le sous-officier de landsturm ; — le combat.

L'auteur, dans sa préface, indique le but poursuivi par la publication du manuel pour les sous-officiers ; il dit entre autres : « Les hommes qui ont à cœur le développement de nos institutions militaires souhaitent que l'instruction de nos sous-officiers soit l'objet d'une sollicitude toujours plus accentuée.

» Il n'est guère possible de prolonger les écoles et il serait peut-être difficile d'employer le temps d'une manière plus judicieuse qu'on ne le fait aujourd'hui ; il ne reste donc pas d'autre ressource que celle d'encourager les sous-officiers à travailler en dehors du service à leur instruction militaire. Le manuel que nous leur dédions facilitera leurs études et leur servira de guide.

Circulaires et pièces officielles.

Le Département militaire suisse a adressé au Département fédéral des postes et des chemins de fer, aux colonels-divisionnaires, au bureau d'état-major général et au directeur de la poste de campagne, la circulaire ci-après, n^o 26/40 ;

Berne, le 16 août 1889.

Conformément aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 13 août 1889, concernant la poste de campagne, il a été procédé aux nominations suivantes :

A. Par le Conseil fédéral suisse :

En qualité de directeur de la poste de campagne : M. Antoine Stäger, de Maienfeld, à Berne.

B. Par le Département militaire suisse :

1. En qualité de *chef du bureau principal de la poste de campagne*, en même temps remplaçant du directeur de la poste de campagne :

M. Jacob Hasler, de Männedorf, à Berne.

2. En qualité de *chef de la poste de campagne au quartier-général de l'armée* :

M. Florian Meng, de Malix, à Berne.

3. En qualité de *chefs de la poste de campagne des 8 divisions d'armée* :

I^{re} division : MM. Louis Bideau, de Genève, à Lausanne.

II^e » Ernest Comte, de Delémont, à Berne.

III^e » Frédéric Jenny, d'Eggiwyl, à Berne.

IV^e » Gotthard Engelberger, de Stansstad, à Lucerne.

V^e » Louis Martinaglia, de Cadro, à Bâle.

VI^e » Adolphe Stark, de et à Zurich.

VII^e » Ignace Wild, d'Appenzell, à Wyl.

VIII^e » Meinrad Brutsch, de Riein, à Coire.

Département militaire suisse,
HAUSER.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Notre bureau fédéral d'état-major s'est préoccupé de l'organisation de corps d'armée pour le cas de guerre, et il aurait admis, à ce sujet, dit le *Nouvelliste vaudois*, les principes généraux que voici :

A la tête d'un corps d'armée, il y aura un commandant entouré d'un état-major composé d'un colonel d'artillerie (brigadier), d'un officier de parc (commandant du parc de division), d'un lieutenant-colonel du génie (ingénieur de division), d'un médecin, d'un vétérinaire, d'un commissaire des guerres et des adjudants nécessaires.

Chaque corps comprendra deux divisions. Mais les deux régiments de cavalerie formeraient la brigade du corps. Deux des régiments d'artillerie constituerait l'artillerie du corps. Les deux colonnes de parc B deviendraient le parc du corps. Enfin les deux compagnies de pontonniers le train du corps.

Les deux compagnies d'administration seraient réunies.

Il serait possible de cette manière, sans trop de difficultés et sans augmenter beaucoup le nombre d'officiers supérieurs, d'organiser quatre corps d'armée.

Ainsi parle le *Nouvelliste*; mais nous doutons de l'exactitude de ses renseignements. Si l'on réduisait à quatre le nombre de nos grandes unités, on aurait une armée beaucoup moins souple et maniable qu'avec les huit actuelles. Mieux vaudrait garder celles-ci en